



## SIÈGE D'APPOINT

**Votre enfant doit peser au moins 18 kg (40 lb).**

Le siège d'auto avec harnais à 5 points demeure toutefois plus sécuritaire que le siège d'appoint. Il est donc recommandé de prolonger l'usage du siège d'auto à harnais à 5 points tant que l'enfant n'a pas atteint le poids maximal recommandé par le fabricant.

- 1 La ceinture de sécurité doit passer au milieu de l'épaule (clavicule) et sur les hanches (bassin) de l'enfant.
- 2 La ceinture doit être bien tendue.
- 3 Si la banquette arrière ne possède pas d'appuie-tête, il est préférable d'utiliser un siège d'appoint avec dossier intégré.

**NOTE :** Certains modèles de sièges d'appoint ont un système d'ancrage universel (SAU) qu'il faut utiliser selon les instructions du fabricant.

Selon la loi, un enfant qui a atteint l'âge de 9 ans ou qui mesure au moins 145 cm peut cesser d'utiliser un siège d'appoint. Cependant, il est fortement recommandé de continuer à utiliser un siège d'appoint si, assis directement sur la banquette, l'enfant n'est pas assez grand pour plier ses genoux alors que son dos est bien appuyé au dossier de la banquette, ou si la ceinture de sécurité ne passe pas au milieu de son épaule (clavicule) ou sur ses hanches (bassin).

## Attachez-le à la vie !

[siegedauto.qc.ca](http://siegedauto.qc.ca)

Société de l'assurance  
automobile  
**Québec**

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité